



MOISSON, CHAMBOST-LONGESSAIGNE, MONTS DU LYONNAIS, VERS 1960. PHOTO © MARGUERITE VIALON

Et le patois ?

Comment le considérer ce terme de « patois » ? Nous n'ignorons pas que dans l'usage qu'en font les gens du pays, locuteurs ou non, c'est bien souvent le seul terme employé, à l'exclusion de tout autre, pour désigner la langue du pays, celle de la famille ou de la mémé. « Patois » est alors un mot connivent dont l'emploi est largement préféré à des appellations plus savantes dans lesquelles on ne se reconnaît pas : « bourguignon », « occitan », « marchois »...

Mais il ne faut pas se méprendre non plus sur le sens dégradant que véhicule ce même mot en français standard : une sous-langue, sans grammaire ni littérature, utilisée par quelques ruraux attardés. Un terme né à l'époque de Richelieu et de la naissance du centralisme à la française... Depuis lors il est bien connu qu'il n'est de bon bec que de Paris et l'on a pris l'habitude de charger de mépris tout ce qui n'était pas du français. Sous cette acception, le terme avilissant de « patois » est bien évidemment à bannir, à tout le moins à utiliser avec des pincettes si on lui accorde le crédit de l'usage local.

Tout individu qui parle, parle une langue. Tout parler local qui permet (ne serait-ce qu'à un nombre restreint de personnes) de communiquer est à considérer comme une langue ; on ne peut objectivement établir de hiérarchie entre un système d'expression que l'on désignera comme une langue et un autre que l'on aura baptisé « patois ».

Chanter dans sa langue

La diglossie du répertoire chansonnier

Quand le 29 août 1913, Ferdinand Brunotregistra Antoine Marthon au village de Chaunac sur la commune de Naves en Corrèze, il notera sur la fiche accompagnant le disque de cire « *Chanson de l'ivrogne* », interprétée en « dialecte limousin ».

On connaît bien désormais les travaux précurseurs dans le domaine des archives phonographiques de ce linguiste, professeur à la Sorbonne, qui créa en 1911 les *Archives de la parole*, matrice de ce qui deviendra la *Phonothèque nationale*. Grâce aux progrès techniques qui s'étaient opérés dans le domaine des enregistrements sur phonographe, Ferdinand Brunot équipa un laboratoire d'enregistrement mobile qui lui permit de partir à l'écoute et à la fixation sur disques de cires des voix de ses contemporains, célébrités de l'époque, poètes et orateurs, comme petites gens des villes et des campagnes. Il souhaitait entreprendre, à ce propos, un véritable travail de recensement, d'enregistrement et d'étude des innombrables variétés linguistiques qui étaient alors pratiquées sur tout le territoire français. La guerre, malheureusement, mettra un terme définitif à cette vaste et prometteuse entreprise exploratoire. Après les Ardennes en 1912 et le Berry en juin 1913, Ferdinand Brunot amène son matériel en Bas-Limousin à la fin août 1913. Il n'est point venu là par hasard, mais sur l'invitation des milieux folkloristes et félibréens locaux particulièrement actifs et représentés dans les milieux parisiens des sociétés d'originaires.

À Chaunac donc, tout près de Tulle, Brunot enregistre en ce 29 août 1913. Des proverbes du pays, dits par son collègue botaniste de la Sorbonne, Rémi Perrier, qui possède une propriété dans le village, une chanson, un conte... le tout dit en occitan limousin. Le fonds Brunot est particulièrement intéressant mais il l'est plus par son contexte, son extraordinaire ancienneté, par l'émotion que l'on a d'entendre parler, rire et chanter, à un siècle de distance, des gens nés sous Charles X ou Louis-Philippe, que par le fonds recueilli en lui-même qui ne présente guère d'inédits. Certes, quelques-unes des interprétations sont belles et poignantes, quelques récits de vie sont émouvants, mais on sent l'ensemble un peu trop guidé et encadré par des organisateurs qui avaient certainement le souci de bien faire au détriment d'une certaine spontanéité. On notera à leur décharge que le fait de brailler dans un grand pavillon de phonographe pour se faire enregistrer devait déjà être, à lui seul, un exercice passablement intimidant pour l'époque.

Dans ce fonds, une chanson paraît néanmoins exceptionnelle, la « chanson de l'ivrogne », par l'interprétation qu'en fit Antoine Marthon. On lit que l'homme a soixante-dix-sept ans, qu'il est né dans les environs et qu'il se déclare « métayer » à Chaunac ; tous les critères sont remplis pour avoir du local, du très local. Eh bien, non. Pas précisément du moins. La chanson est chantée dans un système linguistique totalement hybride, on y reconnaît plus franchement du français mais pas encore de l'oc, ou le contraire. On parlerait aujourd'hui d'une chanson « chantée en yaourt » : trame française traitée dans une phonétique occitane.